

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

**ABONNEMENTS: UN AN**  
 MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 20.00 F  
 Annexe de la Propriété Industrielle » seule : 8.00 F  
 ÉTRANGER : 27.00 F  
 Changement d'adresse : 0,50 F  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque année

**INSERTIONS LÉGALES : 2,10 F la ligne**

**DIRECTION — RÉDACTION**  
 HOTEL DU GOUVERNEMENT  
**ADMINISTRATION**  
 CENTRE ADMINISTRATIF  
 (Bibliothèque Communale)  
 Rue de la Poste - MONACO

Compte Courant Postal : 30-19-47 Marseille ; Tél. : 30-13-95

### SOMMAIRE

#### MAISON SOUVERAINE

*Déjeuner offert au Palais Princier (p. 787).*

*Réception au Palais Princier (p. 787).*

*Service funèbre à la mémoire de S.A.S. le Prince Pierre (p. 788).*

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 788 à 790).**

#### MAISON SOUVERAINE

*Déjeuner offert au Palais Princier.*

Le 20 octobre dernier, à l'occasion de la réunion du Bureau de la Commission internationale pour l'Exploration scientifique de la Mer Méditerranée, S.A.S. le Prince a offert un déjeuner en l'honneur des Membres de ce Bureau.

Assistaient à ce déjeuner : S. E. M. l'Ambassadeur Ugo Sola, Président d'Honneur, le Commandant Jacques-Yves Cousteau, Directeur du Musée Océanographique de Monaco, Secrétaire général de la C.I.E.S.M., M. Olivier Massuti, Directeur du Laboratoire d'Océanographie de Palma de Majorque (Espagne), le Professeur Furnestin, Directeur de l'Institut scientifique et technique des Pêches maritimes (France), le Professeur O.H. Oren, Direc-

teur de la Station de Recherches des Pêcheries maritimes (Israël), les Représentants de l'Italie : M. Maurizio Giorgi, Professeur de Géophysique et de Météorologie à l'Institut de la Marine, le Professeur Mario Picotti et le Capitaine Scotto Salvatore, Capitaine d'Armement du Conseil national de Navires de Recherches océanographiques ; le Professeur Mihai Bacescu, Membre de l'Académie des Sciences (Roumanie), le Professeur Miljenko Buljan, Directeur de l'Institut d'Océanographie et de Pêche de Split (Yougoslavie), S. E. M. Arthur Crovetto, Ministre Plénipotentiaire.

Assistaient également à ce déjeuner : M. R.P.A. Dyker, Consul de Monaco à Cape Town, ainsi que des Membres de la Maison Souveraine.

*Réceptions au Palais Princier.*

Le 26 octobre dernier à 18 h. 30, à l'issue de la première réunion de l'Assemblée générale de l'Association mondiale des Amis de l'enfance, S.A.S. la Princesse, Présidente d'Honneur de l'A.M.A.D.E., a reçu, dans les Salons du Palais Princier, les Membres de l'Assemblée générale de cette association.

\* \* \*

Le 28 octobre à 12 h. 15, une réception était également offerte par S.A.S. la Princesse, en l'honneur des Membres de l'Institut international de Musique comparative.

*Service funèbre à la mémoire de S.A.S. le Prince Pierre.*

Une messe sera célébrée le vendredi 10 novembre, à 10 heures, en la Cathédrale, pour le repos de l'âme de S.A.S. le Prince Pierre.

---

## INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

---

Etude de M<sup>e</sup> LOUIS-CONSTANT CROVETTO  
Docteur en Droit · Notaire  
Successesseur de M<sup>e</sup> SETTIMO et M<sup>e</sup> CHARLES SANGIORGIO  
26, avenue de la Costa · MONTE-CARLO

*Première Insertion*

### I. — FIN DE GERANCE

Le fonds de commerce d'Hôtel Restaurant connu sous le nom de « HOTEL HELVETIA ET ROMAIN », avec rôtisserie, salle de thé et service de vins, exploité à Monaco-Condamine, rue Grimaldi, n° 3, appartenant à : Madame Marie LAGIER Veuve de Monsieur Louis NICOLET, Madame Maryne NICOLET, divorcée de Monsieur Roger AUBERY et Monsieur André NICOLET, demeurant tous à Monaco, a été donné en gérance, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Louis-Constant Crovetto, Notaire à Monaco, le 2 novembre 1966, à Monsieur Michel HENRY, hôtelier et à Madame Cécile LE COZ, divorcée de Monsieur Gaspard ANGELERI, demeurant tous deux à Monaco, 3, rue Grimaldi, pour une période d'une année, à compter du 15 novembre 1966.

Cette période s'est terminée le 14 novembre 1967.

Oppositions s'il y a lieu en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

### II. — RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Suivant acte reçu par Maître Louis-Constant Crovetto, Notaire à Monaco, le 24 octobre 1967, Madame Marie LAGIER, Veuve de Monsieur Louis NICOLET, Madame Maryne NICOLET, divorcée

de Monsieur Roger AUBERY, et Monsieur André NICOLET, demeurant tous à Monaco, ont donné à partir du 15 novembre 1967, pour une période de deux années, la gérance libre du fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant connu sous le nom de « HOTEL HELVETIA ET ROMAIN », avec rôtisserie, salle de thé et service de vins, exploité à Monaco-Condamine, rue Grimaldi, n° 3, à Monsieur Michel HENRY, hôtelier et à Madame Cécile LE GOZ, divorcée de Monsieur Gaspard ANGELERI, demeurant tous deux à Monaco, 3, rue Grimaldi.

Le contrat prévoit le versement d'un cautionnement de sept mille cinq cents francs.

Monsieur HENRY et Madame LE GOZ, seront seuls responsables de la gestion.

Avis est donné aux créanciers des bailleurs d'avoir à former oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de M<sup>e</sup> Crovetto.

Monaco, le 10 novembre 1967.

*Signé : L.C. CROVETTO.*

---

Etude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en Droit, Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro · MONACO

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu, par le notaire soussigné, le 3 novembre 1967, M. Emile-Albert ROSSI, commerçant, et Mme Madeleine-Caroline MURATORE, épouse de M. Arsilio-Joseph ROSSI, demeurant n° 31, Boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, ont acquis conjointement de la société en nom collectif « LANNEAUX & Cie », constituée entre M. Mathieu-Adolphe BONFANTI et Mme Madeleine-Joséphine LANNEAUX, un fonds de commerce de débit de tabacs et d'articles pour fumeurs, exploité n° 31, Boulevard d'Italie, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les 10 jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 10 novembre 1967.

*Signé : J.C. REY.*

Etude de feu M<sup>e</sup> LOUIS AUREGLIA

Notaire

2, Boulevard des Moulins — MONTE-CARLO

### FIN DE GERANCE LIBRE

*Deuxième Insertion*

Le contrat de gérance libre consenti par M. Mathieu QUAGLIA, boulanger, et M. Marc QUAGLIA, boulanger-pâtissier, demeurant tous deux à Monaco, 8, rue des Açores, à M. Michel Georges Simon SICARD, pâtissier, demeurant à Nice (A.-M.), 35, rue du Maréchal Joffre, d'un fonds de commerce de tea-room, fabrication et vente de pâtisserie, confiserie et glaces, dépôt et vente de pain et produits de boulangerie-pâtisserie et confiserie de fabrication industrielle exploité à Monte-Carlo, 2, boulevard d'Italie, aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Aureglia, notaire à Monaco, le 3 novembre 1964, pour une durée de trois années à compter du 3 novembre 1964, a pris fin le 2 novembre 1967.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, à l'étude de M<sup>e</sup> Aureglia.

Monaco, le 10 novembre 1967.

*Signé : J. PICHOT, gérant.*

## SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'AVENUE PRINCESSE GRACE

*Siège social : 17, Avenue Princesse Grace,  
MONTE-CARLO.*

### AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société Anonyme dénommée « SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'AVENUE PRINCESSE GRACE », sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire dans les bureaux de Monsieur Louis HANEUSE, Président du Conseil d'Administration, 4, Bd des Moulins à Monte-Carlo, pour le mardi 28 novembre 1967 à 10 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1966 ;
- 2°) Rapport des Commissaires sur les comptes dudit exercice ;
- 3°) Lecture du Bilan et du compte de Profits et Pertes. Approbation de ces situations s'il y a lieu et quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion. Affectation des résultats ;
- 4°) Autorisation à donner aux Administrateurs en vertu de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895 ;
- 5°) Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé ;
- 6°) Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

## "COMPAGNIE MONÉGASQUE SONS ET LUMIÈRE"

Société anonyme monégasque au capital de 10.000 Francs

*Siège social : « La Poterie » Av. d'Ostende,  
MONTE-CARLO.*

### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le mercredi 29 novembre 1967, à 17 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur les exercices 1963, 1964, 1965, 1966 ;
- 2°) Rapports des commissaires sur les comptes desdits exercices ;
- 3°) Lecture des Bilans et des Comptes de Profits et Pertes établis au 31 décembre 1963, 31 décembre 1964, 31 décembre 1965 et 31 décembre 1966 ; approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;
- 4°) Affectation des résultats ;
- 5°) Nomination d'administrateurs en remplacement d'administrateurs décédés ;
- 6°) Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- 7°) Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895 ;
- 8°) Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

Etude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

## “SOCIÉTÉ POUR LA CONSTRUCTION D'APPAREILS POUR LES SCIENCES ET L'INDUSTRIE”

en abrégé « S.C.A.S.I. »

(société anonyme monégasque)

### AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION AUX STATUTS

I. — Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire, tenue au siège social, le 21 avril 1967, les actionnaires de la « SOCIÉTÉ POUR LA CONSTRUCTION D'APPAREILS POUR LES SCIENCES ET L'INDUSTRIE », en abrégé « S.C.A.S.I. », au capital de 319.100 francs (en voie d'augmentation) et siège social Boulevard du Bord de Mer, à Monaco-Condamine, ont décidé notamment :

a) d'augmenter de Trois cent dix neuf mille cent francs à SIX CENT TRENTE HUIT MILLE DEUX CENTS FRANCS le capital de la société par incorporation de la réserve spéciale et de la réévaluation d'actif à concurrence de Deux cent soixante-trois mille sept cent dix-neuf francs quatre vingt douze, et prélèvement sur le compte « Report à nouveau » disponible de Cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingts francs huit centimes, emportant la valeur nominale de chacune des actions de Dix à VINGT FRANCS ;

b) de modifier, en conséquence, l'article 7 des statuts qui sera désormais remplacé par le texte suivant :

#### « Article 7.

« Le fonds social est actuellement fixé à la somme de SIX CENT TRENTE HUIT MILLE DEUX CENTS FRANCS (638.200 Frs), divisé en TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT DIX actions « (31.910) de VINGT FRANCS chacune, de valeur « nominale. »

II. — Les résolutions votées par l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 1967 ont été autorisées par Arrêté Ministériel du 22 juin 1967, publié au « Journal de Monaco » le 14 juillet 1967.

III. — Une copie, certifiée conforme, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire pré-

citée du 21 avril 1967 et une ampliation de l'Arrêté Ministériel du 22 juin 1967, sus-visé, ont été déposés au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 28 septembre 1967.

IV. — Aux termes d'un acte reçu, le 28 septembre 1967, par le notaire soussigné, le Conseil d'Administration de la Société, a constaté qu'en application des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 1967, il a été viré au compte « capital social », d'une part, la réserve spéciale de réévaluation qui s'élevait à DEUX CENT SOIXANTE SEPT MILLE SEPT CENT DIX NEUF FRANCS QUATRE VINGT DOUZE CENTIMES, d'autre part, une somme de CINQUANTE CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE VINGTS FRANCS HUIT CENTIMES prélevée sur un compte report à nouveau, en vue de l'augmentation de la valeur nominale des actions de DIX à VINGT FRANCS.

V. — Expéditions de l'acte de dépôt et de la délibération du Conseil d'Administration sus-visés ont été déposés au Greffe des Tribunaux de Monaco, le 6 novembre 1967.

Monaco, le 10 novembre 1967.

Signé : J.C. REY.

## S, A. SOUTH NORTH TRADING COMPANY

Société anonyme monégasque au capital de 50.000 francs

Siège social : 23, avenue de Grande-Bretagne,  
MONTE-CARLO.

### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la société anonyme dite SOUTH NORTH TRADING COMPANY, au capital de 50.000 francs dont le siège social est à Monte-Carlo, 23, avenue de Grande-Bretagne, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, le samedi 25 novembre 1967 à 11 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen de la situation de la société et décisions à prendre à ce sujet.
- Questions diverses.

Le Commissaire aux comptes.

Le Gérant : CHARLES MINAZZOLI.

IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO S. A. — 1967.